



M  
O  
N  
S  
I  
E  
U  
R  
L  
E  
R  
E  
C  
E  
V  
E  
U  
R  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
D  
E  
B  
A  
R  
N  
A  
S

**Le demandeur :** M, Mme, Melle : .....

À titre privé  
 à titre associatif : (nom de l'association).....  
 Autre : .....

Objet de la demande : .....

(réunion, manifestation, évènement privé )

à ..... le.....  
 (signature du demandeur)

**La salle communale :**  Foyer communal  Salle du 1er étage  Salle de réunion  
 (cochez la case correspondante)

Date souhaitée : ..... Heure : .....

La clé devra être prise à ..... le.....

**Le matériel et mobilier :**  Matériel  Mobilier  
 Date souhaitée : ..... Heure : .....

Le matériel/mobilier devra (ont) être pris le..... à..... H au foyer

**Réservé à la MAIRIE :**

La salle est accordée                       La Salle n'est pas accordée                      Barnas, le .....  
 Le Maire,

**Exemplaire pour :**

Demandeur  
 Mairie (dossier Réservations Salles Communales)  
 Agents communaux (pour préparation salle)  
 Comptabilité

**Conditions : (pour les locations à titre privé)**

La salle est accordée sous réserve que soient déposés en Mairie, les règlement suivants (chèques à l'ordre de Monsieur le Receveur Municipal de Barnas) :

**-pour la location du foyer communal :**

60€ pour les habitants de la commune  
 140€ pour les habitants d'autres communes  
 -pour le chauffage :  
 20 € pour jour pour utilisation du chauffage  
 -pour la caution :  
 230€ : *la somme sera restituée après état de lieux si la salle est libérée propre et en bon état.*

**-pour la location de la salle des personnes âgées 1er étage foyer communal :** *60 euros avec ou sans chauffage pour tous*

*Au cas où la salle ne serait pas restituée dans un bon état de propreté et/ou il y aurait eu des dégradations, appel sera fait auprès du demandeur pour que les dépenses engagées au titre de réparation ou de nettoyage, soient à la charge du demandeur (nettoyage 40 €uros ; réparations suivant devis ou estimation du coût )*

Matériel : vaisselle 30 €    mobilier : 20 €    Caution (matériel ou mobilier) : 150 €

**Conditions : (pour les locations à titre associatif)**

La salle est accordée à titre gracieux.  
 Toutefois, les utilisateurs engagent leur responsabilité pendant l'utilisation de la salle.

imprimé/réservationsallescommunales